



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3570

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Peillon

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3570

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Village des créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration, design de Rhône-Alpes.

Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région, et a été créée en 2001 avec l'aide des professionnels de l'habillement et du textile.

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du passage Thiaffait (Lyon 1^{er}) qui accueille en résidence, pendant 23 mois renouvelable 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et ateliers-showroom,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en Région Auvergne-Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, à la stratégie de communication, et à la mise en réseau.

L'équipe du Village des créateurs, composée de 5 personnes, accompagne chaque créateur dans sa dimension régionale, nationale et internationale.

L'objectif poursuivi par le Village des créateurs est de favoriser en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design (industries créatives). Grâce au concours Talents de mode qu'il organise depuis 2007, le Village des créateurs détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Enfin, le Village des créateurs fait partie de la communauté Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LYVE).

Depuis 2001, 331 entreprises ont été accompagnées dont 60 % continuent aujourd'hui leur activité.

I - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique utilisant, notamment, le levier de la créativité et du croisement entre filières pour accélérer les processus d'innovation. Le Village des créateurs est l'un des acteurs participant à cette dynamique conduite par la Métropole.

La Métropole, en subventionnant cette association, souhaite apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design, mais également identifier les pentes de la Croix-Rousse comme polarité dédiée aux industries créatives.

II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2618 du 16 mars 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Village des Créateurs pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

En 2018, le Village des créateurs a accompagné 16 entreprises en résidence au passage Thiaffait représentant, en cumulé, 135 emplois et un chiffre d'affaires de 7 400 000 €.

Vingt-huit porteurs de projets ont également été reçus dans le cadre de LYVE, conseillés et orientés. Trois nouvelles entreprises sont devenues adhérentes du Village des créateurs, portant à 64 le nombre d'entreprises adhérentes au club des partenaires (74 adhérents en 2017).

Le Village des créateurs réalise un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix-Rousse.

C'est un élément d'attractivité très important pour les pentes de la Croix-Rousse, ancien territoire de soyeux, qui mise depuis plusieurs années sur la mode et le textile, et qui est désormais identifié comme le terrain d'expérimentation des créatifs.

Accélérateur de business, le Village des créateurs se positionne comme un vivier de jeunes talents qui viennent profiter de la renommée de l'association, de ses relations et des nombreux outils mis à leur disposition.

Quelques exemples de créateurs reconnus qui ont été accompagnés par la Village des créateurs :

- la créatrice de robes de mariée Caroline Takvorian, qui a travaillé chez Lolita Lempicka et Isabelle Marant, et qui reçoit désormais ses clientes à quelques pas du passage Thiaffait, ainsi que dans son nouveau showroom parisien,
- Laurence Oppermann, diplômée des arts décoratifs de Genève, créatrice de bijoux, lauréate des Ateliers d'art de France lors du salon Maison & Objets en 2002, qui a également reçu la Griffe lyonnaise en 2003. Son travail est présenté dans les plus grandes galeries d'art de Genève, New-York, Paris, Milan.

III - Programme d'actions 2019 et plan de financement prévisionnel

La majorité des actions menées par le Village des créateurs sera reconduite : accompagnement entrepreneurial, mode/métier, juridique, communication, appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises, etc.

La proposition du Village des créateurs se renforcera sur le sujet du développement commercial et notamment export à travers l'intervention de 3 experts aux compétences complémentaires : techniques d'import/export, stratégie de marque, développement commercial. Dans le cadre de cette offre "développement commercial", sera proposée aux marques accompagnées une liste de boutiques multimarques nationales.

Il sera également proposé des rendez-vous d'accompagnement individualisés à l'attention des résidents et adhérents pour une adéquation toujours plus qualitative avec les besoins des entreprises dont, notamment, un planning de micros formations et l'organisation de rencontres et d'échanges avec des personnalités.

Le Village des créateurs poursuivra son effort d'accompagnement aux entreprises qui sortent de la pépinière, notamment, en indiquant les locaux vacants disponibles.

Par ailleurs, le Village des créateurs poursuivra son accompagnement en faveur de la visibilité des marques au niveau régional et national en :

- travaillant avec un attaché de presse parisien et en organisant des événements et des expositions à Lyon (Galeries Lafayette, Silk in Lyon, ID d'art, Lyon City Design, etc.) et également à Paris (Palais Royal, Designer's Days, Paris Design Week, partenariats avec des salons professionnels, etc.),
- organisant un showroom presse thématique à Paris afin que les marques soient mieux relayées par les médias,
- participant en tant qu'expert jeunes créateurs au DEFI (Comité de développement et de promotion pour la France du textile et de l'habillement).

Enfin, le Village des créateurs continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources.

Budget prévisionnel 2019 :

Charges (montant en € HT)		Produits (montant en € HT)	
salaires, charges	247 000	partenariats	34 000
salaires environnés (EDF, loyer et charges, entretiens des locaux, assurances, etc.)	81 950	subvention Ville de Lyon	24 000
action pour le développement économique	40 300	subvention illuminations	2 500
Talents de mode (organisation, jury, suivi, etc.)	35 500	subvention Métropole de Lyon	185 000
honoraires consultants	56 600	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat métropolitain)	140 000
mission déplacement réception	12 000	contribution des entreprises résidentes	26 000
achat de marchandises	27 000	contribution des créateurs non résidents	18 000
documentation abonnement	600	contributions complémentaires	20 000
divers (services bancaires, frais exceptionnels, etc.)	7 050	exceptionnels	7 000
illuminations	5 000	ventes marchandises	54 000
valorisations en nature (contribution en RH des partenaires)	144 200	dotation aux amortissements	2 500
		valorisation en nature	144 200
Total charges	657 200	Total produits	657 200

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'actions 2019. Ce soutien est apporté conjointement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat Métropolitain 2016-2020 ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association du Village des créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 185 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.

.